



Berne, le 18 juin 2010

Destinataires:

Gouvernements cantonaux

**Modification de la loi fédérale sur l'application de sanctions internationales:
ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le 18 juin 2010, le Conseil fédéral a chargé le DFE de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux concernés.

La procédure de consultation court jusqu'au **11 octobre 2010**.

Elle concerne la révision partielle de la loi fédérale du 22 mars 2002 sur l'application de sanctions internationales (loi sur les embargos, LEmb). Le projet qui vous est soumis vise à garantir la mise en œuvre efficace de l'entraide administrative internationale dans le domaine des sanctions. Il s'agit également d'adapter le champ d'application des mesures de coercition et les dispositions pénales afin d'améliorer l'application des sanctions internationales. Les lois régissant le matériel de guerre, le contrôle des biens et l'énergie nucléaire doivent également être adaptées, eu égard à leur étroite parenté matérielle avec la LEmb.

Vous trouverez en annexe, pour avis, le projet de modification de la LEmb et le rapport explicatif qui s'y rapporte. Vous pouvez obtenir des exemplaires supplémentaires du dossier envoyé en consultation à l'adresse suivante: <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

Nous vous prions de nous transmettre votre avis, dans le délai imparti, en l'adressant au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Secteur Sanctions, Effingerstrasse 27, 3003 Berne ou par courriel à roland.vock@seco.admin.ch.

En vous remerciant d'ores et déjà de votre précieuse collaboration, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, à notre haute considération.

Doris Leuthard
Présidente de la Confédération

Annexes:

- projet mis en consultation et rapport explicatif
- liste des organisations consultées



Berne, le 18 juin 2010

Destinataires:

Partis politiques
Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
Associations faîtières de l'économie
Autres milieux concernés

**Modification de la loi fédérale sur l'application de sanctions internationales:
ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le 18 juin 2010, le Conseil fédéral a chargé le DFE de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux concernés.

La procédure de consultation court jusqu'au **11 octobre 2010**.

Elle concerne la révision partielle de la loi fédérale du 22 mars 2002 sur l'application de sanctions internationales (loi sur les embargos, LEmb). Le projet qui vous est soumis vise à garantir la mise en œuvre efficace de l'entraide administrative internationale dans le domaine des sanctions. Il s'agit également d'adapter le champ d'application des mesures de coercition et les dispositions pénales afin d'améliorer l'application des sanctions internationales. Les lois régissant le matériel de guerre, le contrôle des biens et l'énergie nucléaire doivent également être adaptées, eu égard à leur étroite parenté matérielle avec la LEmb.

Vous trouverez en annexe, pour avis, le projet de modification de la LEmb et le rapport explicatif qui s'y rapporte. Vous pouvez obtenir des exemplaires supplémentaires du dossier envoyé en consultation à l'adresse suivante : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

Nous vous prions de nous transmettre votre avis, dans le délai imparti, en l'adressant au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Secteur Sanctions, Effingerstrasse 27, 3003 Berne ou par courriel à roland.vock@seco.admin.ch.

En vous remerciant d'ores et déjà de votre précieuse collaboration, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Doris Leuthard
Présidente de la Confédération

Annexes :

- projet mis en consultation et rapport explicatif
- liste des organisations consultées